MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

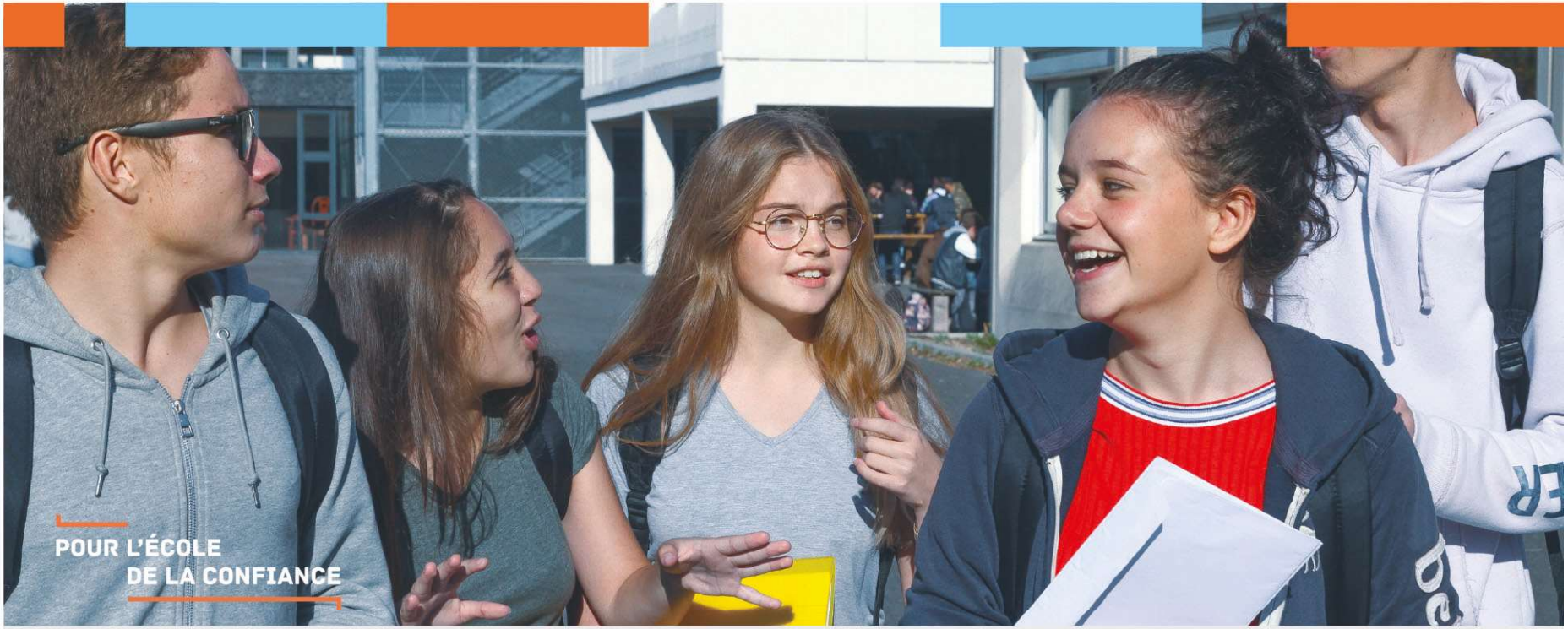

LES ÉVALUATIONS COMMUNES EN VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

PRÉSENTATION AUX ÉLÈVES DE 1ÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Septembre 2020

LES ÉVALUATIONS COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Le baccalauréat comprend une part de contrôle continu pour valoriser un travail régulier tout au long de l'année de première et de l'année de terminale.

  - Le contrôle continu reflète mieux le travail régulier de l'élève. Il tient compte de sa progression et permet à l'élève de cumuler ses acquis pour l'obtention du baccalauréat.

  - Les épreuves engendrent **moins de stress** car l'effort de révision est mieux réparti, évitant le bachotage en fin de terminale.
    Elles s'inscrivent dans le cours normal de la scolarité.

  - Les évaluations communes permettent aux élèves d'identifier leurs points forts et leurs lacunes et de **progresser** dans leurs apprentissages.

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC VOIE GÉNÉRALE

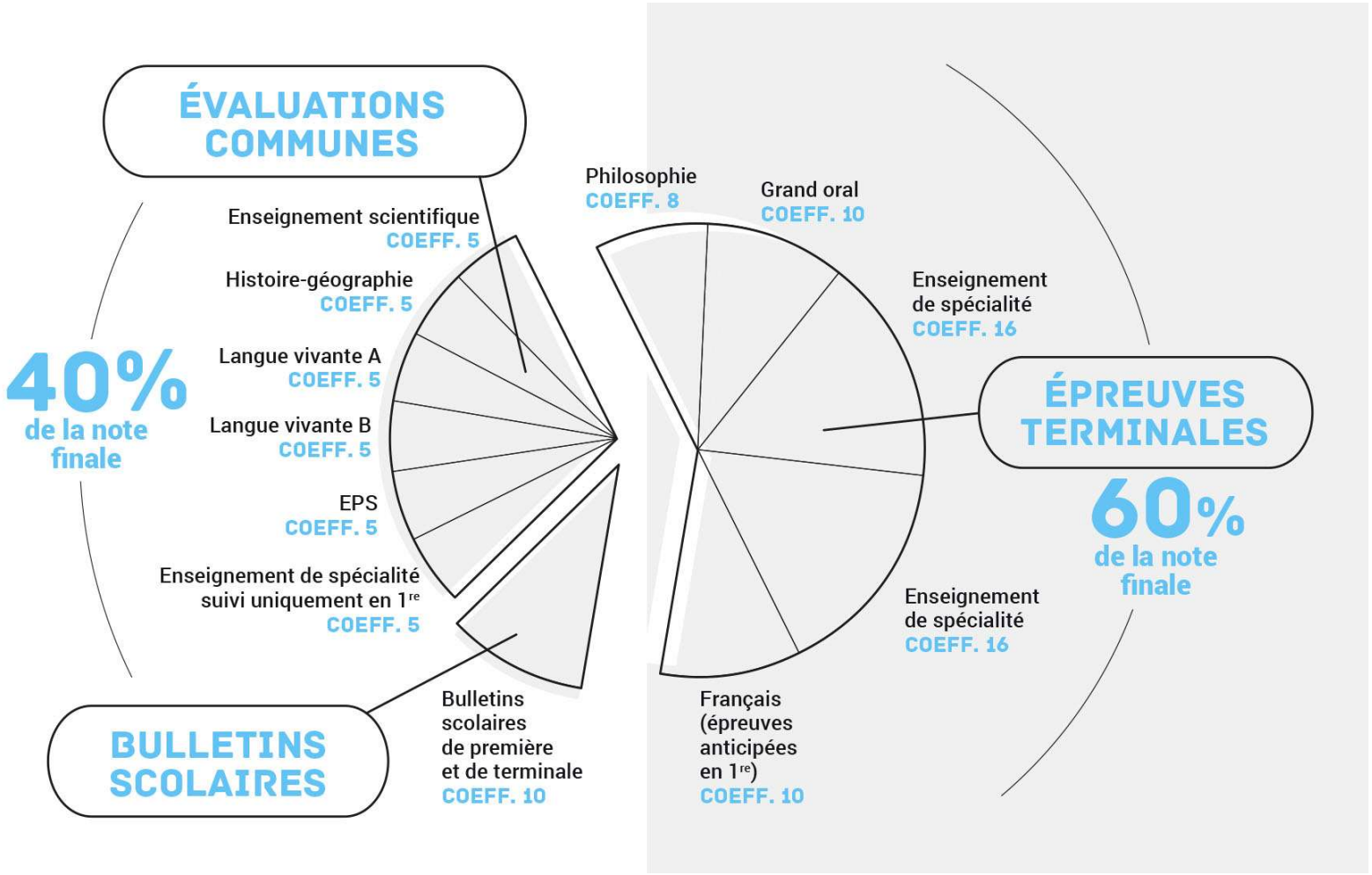

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC VOIE TECHNOLOGIQUE

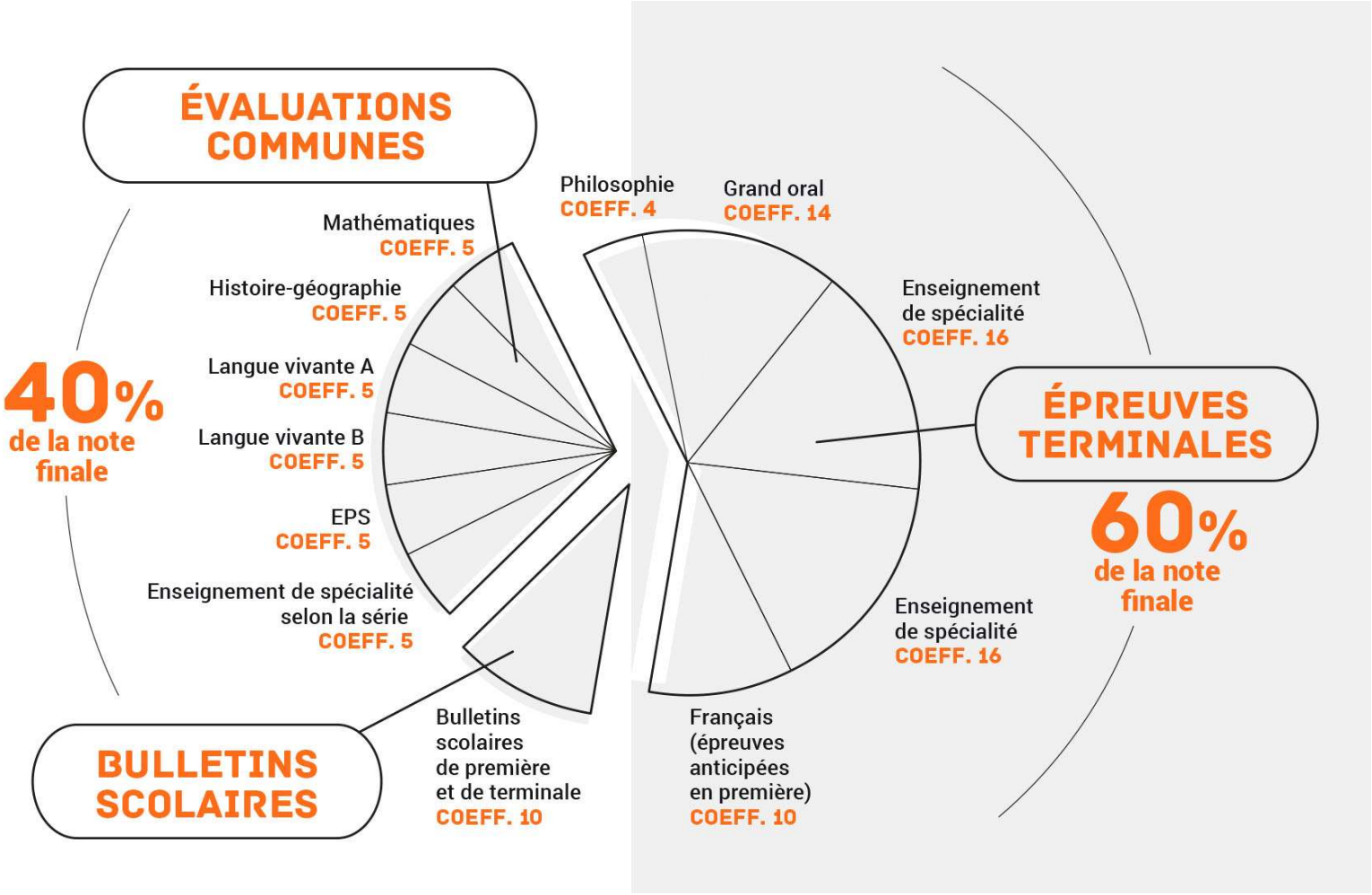

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS COMMUNES VOIE GÉNÉRALE

Première			Terminale		
1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
	Histoire-géographie				
	LVA / LVB				
	Enseignement scientifique				
	Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1re		EPS Tout au long de l'année		

- Durée des épreuves : **2 H***
- Dates fixées par l'établissement
- Sujets choisis par l'établissement dans la banque nationale de sujets
- Commissions d'harmonisation en fin de 1re et de Tle

*Sauf : **LVA/LVB :**
au 2e trimestre de 1re, épreuves de compréhension de l'oral (20 min.) ;
au 3e trimestre de 1re, épreuves écrites d'1 h 30 ;
au 3e trimestre de Tle, épreuves écrites d'1 h 30 et épreuves orales de 10 min.

Spécialité arts : oral de 30 min

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS COMMUNES VOIE TECHNOLOGIQUE

	Première			Terminale		
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
Histoire-géographie						
LVA / LVB						
Mathématiques						
Enseignement de spécialité suivi en 1re uniquement						
EPS Tout au long de l'année						

*Sauf : **LVA/LVB :**
au 2e trimestre de 1re, épreuves de compréhension de l'oral (20 min.) ;
au 3e trimestre de 1re, épreuves écrites d'1 h 30 ;
au 3e trimestre de Tle, épreuves écrites d'1 h 30 et épreuves orales de 10 min.

Spécialité innovation technologique (STIDD) : oral de 20 min.
Spécialité sciences de gestion et numérique (STMG) : oral de 20 min.

- **Durée des épreuves : 2 H***
- **Dates fixées par l'établissement**
- **Sujets choisis par l'établissement dans la banque nationale de sujets**
- **Commissions d'harmonisation en fin de 1re et de Tle**

LES ÉVALUATIONS COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Les évaluations communes portent sur :
  - les enseignements communs : enseignement scientifique (voie générale) et mathématiques (voie technologique), histoire-géographie, LVA et B
  - la spécialité qui ne sera pas poursuivie en Terminale (fin de 1ère)

- 3 séries d'évaluations communes sont prévues
  - 2 en classe de 1re ;
  - 1 en Terminale.

- Chaque série d'évaluations porte sur la partie du programme qui a été précédemment étudiée.

- Les évaluations communes durent deux heures, sauf pour les langues vivantes A et B - L'EPS est évaluée tout au long de l'année de Terminale.

- La note pour chaque enseignement est la moyenne des notes obtenues aux évaluations. Sauf cas particulier (dispense,…), tous les enseignements bénéficient du même coefficient (5).

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SUIVI UNIQUEMENT EN PREMIÈRE

- Voie générale
  - L'élève de 1re communique au conseil de classe du 2e trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en Terminale.
  - Celui-ci fera donc l'objet d'une évaluation commune au 3e trimestre.

- Voie technologique

Les enseignements de spécialité faisant l'objet d'une évaluation commune sont les suivants, selon les séries :

ST2S :	Physique - chimie pour la santé
STL :	Biochimie - biologie
STD2A :	Physique - chimie
STI2D:	Innovation technologique
STMG :	Sciences de gestion et numérique
STHR :	Enseignement scientifique alimentation - environnement
S2TMD :	Economie, droit et environnement du spectacle vivant

ORGANISATION DES ÉVALUATIONS COMMUNES

- En décembre, l'élève de 1re valide son inscription au baccalauréat selon des modalités communiquées par le chef d'établissement et précise les langues qu'il suit en cours en tant que LVA et LVB et dont il passera les évaluations communes.

- Pour chaque évaluation commune, l'élève reçoit une convocation au moins 8 jours avant la date de l'épreuve
  - En cas d'absence pour raison de force majeure, une épreuve de remplacement sera organisée par l'établissement.
  - Par contre, en cas d'absence sans justificatif ou hors cause de force majeure, une note de zéro sera attribuée pour l'évaluation.

- Les élèves passent les évaluations communes, soit dans leur lycée, soit dans un établissement proche si leur organisation est mutualisée entre établissements.

DES SUJETS ISSUS D'UNE BANQUE NATIONALE DE SUJETS

- Les sujets sont choisis dans une banque nationale de sujets par le chef d'établissement sur proposition des professeurs

- La banque nationale des sujets garantit l'égalité de traitement des candidats.
  - Elle rassemble des sujets de niveau équivalent sur les différentes parties des programmes.
  - Les sujets tiennent compte des progressions pédagogiques des programmes d'enseignement de 1re et de Tle.
  - Ces sujets ont été élaborés par des inspecteurs et des professeurs

ORGANISATION DES ÉVALUATIONS COMMUNES

- Les copies sont ensuite numérisées et anonymisées

- Les copies seront corrigées par d'autres professeurs au sein de l'établissement ou au sein d'un autre établissement de l'académie suivant un barème de correction. Aucun professeur ne corrigera les copies de ses élèves.

- Une commission d'harmonisation des notes se tiendra dans chaque académie à l'issue de l'année de Première et de l'année de Terminale pour préserver le respect du principe d'égalité entre les candidats, quels que soient leur établissement, leur correcteur ou leur sujet.

DES COPIES NUMÉRISÉES ET ANONYMISÉES

Fac similé des copies qui seront utilisées pour les évaluations communes.

Après l'épreuve, la copie de l'élève est anonymisée et corrigée par un professeur autre que son professeur habituel.

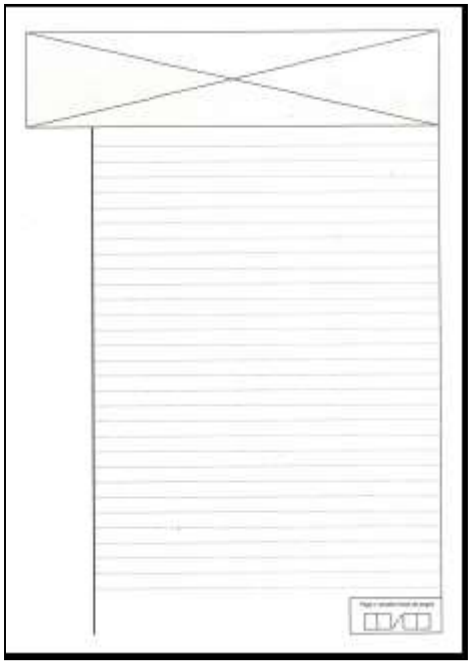

APRÈS LES ÉPREUVES : CONSULTER SES COPIES

- Après chaque série d'évaluations communes, l'élève peut consulter ses notes et ses copies annotées sur une plateforme dédiée.

  - L'élève a connaissance de ses notes au fur et à mesure : elles lui permettent de prendre conscience de ses points forts et peuvent l'aider dans sa progression.

  - Les annotations des correcteurs lui permettent de comprendre, pour chaque exercice, ce qui a été réussi et ce qui doit encore être travaillé.

  - Les professeurs accompagnent les élèves pour progresser d'une épreuve à l'autre.

RÉUSSIR SON CONTRÔLE CONTINU

Plus d'informations sur le site [Quand je passe le Bac]() pour bien se préparer aux évaluations communes et comprendre ce qui est attendu lors de l'épreuve.

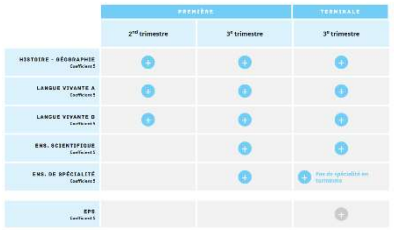

LIVRET SCOLAIRE
ET CONTRÔLE CONTINU

- Le contrôle continu combine deux modalités d'évaluation :
  - **les notes des livrets scolaires à hauteur de 10% de la note finale**
  - les évaluations communes à hauteur de 30 %

- Les notes des livrets scolaires portent sur l'ensemble des matières étudiées en 1re et en Terminale, y compris les enseignements optionnels.

CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES

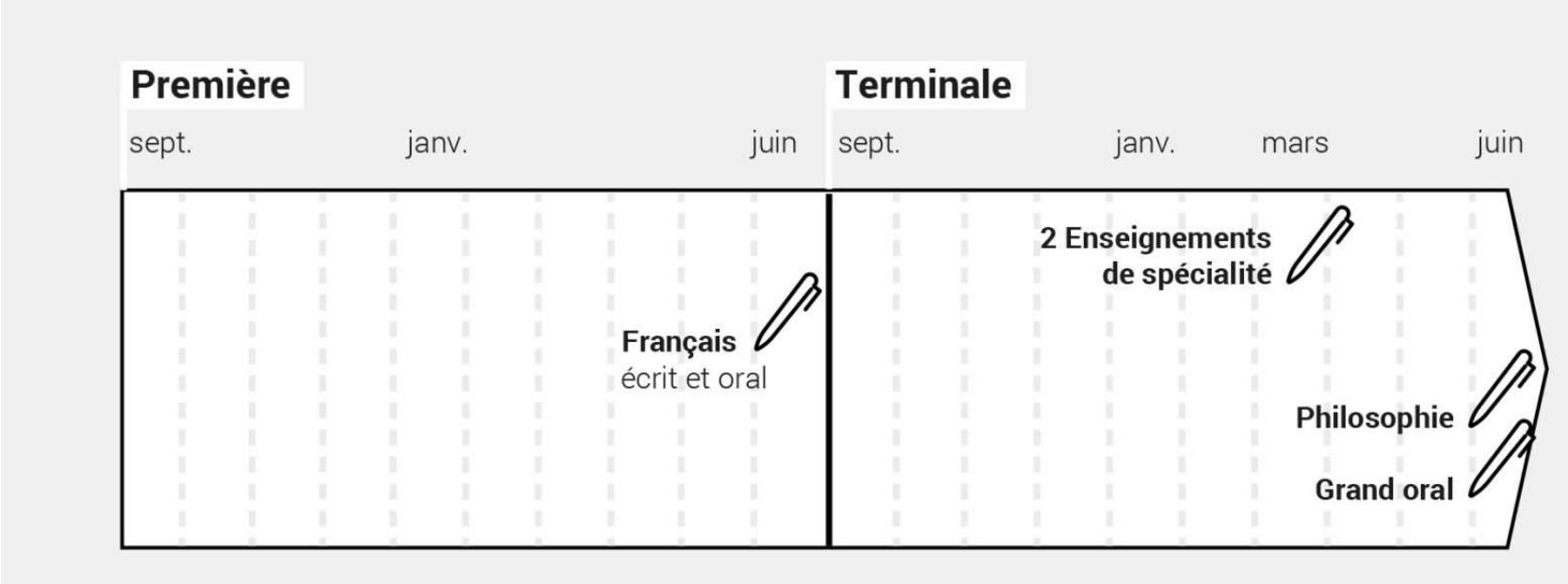

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité